

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FOLLIGNY

Tél : 02.33.61.33.11

Fax : 02.33.61.09.96

Communes Associées

LE MESNIL DREY

LA BESLIERE

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Procuration :

Présents 15

DATE DE CONVOCATION

31/08/2009

DATE D'AFFICHAGE

14/09/2009

L'an deux mille neuf, le onze septembre à vingt heures trente

le Conseil Municipal de la commune de Folligny

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie de Folligny, sous la présidence de M Bernard DEFORTESCU, Maire

Etaient présents :

Georges BELIN Germain NEEL Christine CATILINA , adjoints

Christine LETOURNEUR Michaël SEBIRE,
Christine NICOLLE Christine HUET Jean-Marc HELAINE

Commune Associée : Le Mesnil Drey : Denis ALLAIN,
Marie-Thérèse LE HENAFF Sébastien BUYTAERT

Commune Associée LA BESLIERE

Jean-Pierre GIRARD, Yves BEUVE, Jean-Marie SEHIER

Absent excusé ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Germain NEEL

TRAVAUX SALLE DU CARREFOUR BAILLY- PROCEDURE ADAPTEE

M. le Maire :

- informe le Conseil Municipal, que le dossier d'appel d'offres qui sera remis aux entreprises, concernant la réhabilitation et mise aux normes de la salle du Carrefour Bailly est prêt et l'informe que selon la délibération du 07/05/2009, la procédure utilisée est la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) et que suite au dépôt du permis de construire, le coût prévisionnel des travaux sera de 276 619.32 € HT et non de 265 400.08 € HT,

- est chargé de contacter des organismes pour l'assurance dommage ouvrage.
- Est autorisé à faire procéder à un nouveau contrôle pour l'amiante.

Des travaux en régie sont prévus.

La commission de sécurité passée le 01 septembre 2009, a remis son accord provisoire.

Une visite de la salle de Sartilly est prévue.

CREATION D'UN BUDGET

Suite à la délibération du 07/05/2009 décidant d'installer des panneaux photovoltaïques sur la Salle du Carrefour Bailly, le Conseil Municipal :

- Décide de créer un budget annexe « panneaux photovoltaïques » assujetti à la TVA qui sera voté HT lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal

- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires afin de monter le dossier.

REHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL DE LE MESNIL DREY

M. le Maire :

- rappelle que par délibération du 07 mai 2009, le Conseil Municipal a accepté la demande du CCAS pour qu'il réalise les travaux de réhabilitation avec un financement PLUS (prêt à usage social).
- présente l'état des lieux des travaux à réaliser qui a été effectué

Après en avoir délibéré et vu l'importance des travaux, le Conseil Municipal annule sa délibération du 07 mai 2009 et décide que les travaux seront réalisés par la commune et non par le CCAS.

M. le maire est chargé d'informer le CCAS et les services de l'Etat qui avaient donné un avis favorable au projet.

RESTAURATION DU LOGEMENT COMMUNAL DE LE MESNIL DREY

MAITRISE D'OEUVRE

Après étude des dossiers présentés par M. Le Maire, le Conseil Municipal :

- retient de dossier de M. Patrick PAQUIN, maître d'oeuvre, pour la maîtrise d'oeuvre :
 - travaux de base 6 770.83€ HT (soit 7 143.23€ TTC)
 - travaux en variante 312.56€ HT (soit 329.75€ TTC)
- autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires

RESTAURATION DU LOGEMENT COMMUNAL DE LE MESNIL DREY

COORDONNATEUR SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Un coordonnateur sécurité et protection de la santé étant obligatoire, le Conseil Municipal :

- retient Patrick PAQUIN, pour un montant de :
 - travaux de base 1 016.00 € HT (soit 1 215.14 € TTC)
 - travaux en variante 47.00 € HT (soit 56.21 € TTC)
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

RESTAURATION DU LOGEMENT COMMUNAL DE LE MESNIL DREY

PROCEDURE ADAPTEE

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de restauration d'un logement communal au Bourg de Le Mesnil Drey et relevant de la procédure adaptée.

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme qui consiste en la restauration d'un logement

avec réalisation des travaux par lots.

Le coût prévisionnel est estimé à 118 754.87 € HT

M. Le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer les marchés avec les titulaires qui seront retenus par lui.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de restauration d'un logement au bourg de le Mesnil Drey
- D'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget

REHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL DE LE MESNIL DREY

DECISION MODIFICATIVE N°05

Afin de commencer les travaux de restauration du logement communal de le Mesnil Drey, le Conseil Municipal :

- Créé l'opération 91 : restauration logement Mesnil Drey
- Autorise le virement de crédit suivant :
 - o Dépenses de fonctionnement compte 61522 - 2 000 €
 - o Dépenses de fonctionnement compte 023 + 2 000 €
 - o Recettes d'investissement compte 021 + 2 000 €
 - o Dépenses d'investissement compte 2313-91 + 2 000 €

EGLISE DE LA BESLIERE

DECISION MODIFICATIVE N°06

M. le Maire présente des devis pour la Restauration d'un tableau liturgique et réfection de la peinture intérieure de l'église, le Conseil Municipal :

- retient le devis de Mme Agnès Archimbaud pour un montant de 5080 € HT soit 6075.68 € TTC
- créé l'opération 92 « restauration œuvre église Beslière »
 - o Dépenses de fonctionnement compte 61522 - 3 100 €
 - o Dépenses de fonctionnement compte 023 + 3 100 €
 - o Recettes d'investissement compte 021 + 3 100 €
 - o Association du patrimoine compte 1328-92 + 3 000 €
 - o Dépenses d'investissement compte 2313-92 + 6 100 €

Sur ce dossier une participation de l'Association du patrimoine est attendue.

- Concernant le devis de peinture, la décision sera prise lors de la prochaine réunion en fonction du résultat des appels d'offres.

SOUTERRAIN DU PY PARC

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la Région émet des réserves sur ce dossier.

ECOLES et CLSH

M. le Belin, adjoint chargé des affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que les effectifs sont de 140 enfants (94 à Folligny et 46 à Beauchamps).

Ils sont répartis comme suit : Folligny 92- Beauchamps 23- Champrépus 8- Equilly 5- St Sauveur la Pommeraye 4- Lolif 2 – Le Loreur 1 - La Lucerne d'Outremer 1 – Hocquigny 4 –

Le projet de construction de l'école de Beauchamps est en attente.

Concernant le CLSH, la fréquentation a été en moyenne de 19 enfants en juillet et de 10 en août.

La reprise le mercredi s'est effectuée avec en moyenne 9 enfants.

Sur demande des enseignants, des achats de kit de protection grippe vont être effectués pour un montant de 227.72 € TTC

DEGRADATIONS D'UN BIEN COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'annuler la délibération du 26 juin dernier, concernant la dégradation d'un bien communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Annule la délibération du 26 juin 2009
- Décide que suite au remplacement, à la réparation et à la remise en place de panneaux pour un montant de 357.37 € TTC, un titre de recette sera établi à l'encontre de M. Steven Geffroy, responsable des dégradations.

ACHAT DIVERS SUITE A DES ACTES DE VANDALISME

DECISION MODIFICATIVE N°7

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un miroir de sécurité pour un montant de 572 € HT

- Décide d'inscrire cette dépense en investissement considérant qu'elle a un caractère de durabilité suffisant
- autorise le virement de crédit suivant :

dépenses de fonctionnement compte 61522	- 700 €
Dépenses de fonctionnement compte 023	+ 700 €
Recettes d'investissement compte 021	+ 700 €
Dépenses d'investissement compte 2188	+ 700 €

Affaire M. Lion Chaperon

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M.Lion Chaperon a perdu la procédure engagée contre la commune mais le délai d'appel cours toujours.

REPAS DES AINES

Melle Catilina, adjointe chargée de l'organisation du repas établi le planning avec tous les élus.

L'animation sera faite bénévolement par Christian POREE

REMISE DE MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

Mme Bouquillon Raymonde doit recevoir la médaille de la famille Française le 24 octobre 2009 à 11h, en présence de M. Gérard DIEUDONNE, Conseiller Général, à la Mairie de Folligny.

M. le Maire remet une invitation à tous les conseillers

Le vin d'honneur est organisé par la municipalité et Melle CATILINA est chargée d'acheter un bouquet.

ADHESION AU CNAS

M. le Maire informe de la possibilité d'adhérer au CNAS (comité National d'action Sociale) au lieu du CDAS actuellement .

Vu les avantages actuels avec le CDAS, le Conseil Municipal ne donne pas suite.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE FOLLIGNY

Suite à la demande de l'Association Sportive pour bénéficier du petit local dans le bâtiment du champ de Foire, le Conseil Municipal donne son accord, sachant que les travaux seront à la charge de l'association.

TRAVAUX VOIRIE 2009

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renforcement de la chaussée sur la voie communale menant au poste de refoulement Village Plaine pour un montant de 2712.53 € TTC en investissement.

ROUTE DES ABBAYES A CHEVAL

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, dont 3 abstentions et considérant l'intérêt que représente pour la commune la création d'un itinéraire équestre sur son territoire, le Conseil Municipal :

- approuve l'itinéraire équestre proposé par le Conseil Général
- autorise le Conseil Général à réaliser ou faire réaliser le balisage correspondant (balisage peinture orange selon la charte Nationale du comité National de Tourisme Equestre).

QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Prochaine réunion d'adjoints le 02 octobre à 19h00
- ▶ Prochaine réunion de Conseil Municipal le 23 octobre à 20 h30
- ▶ Naissance de Zoé (petite-fille de M. Belin)
- ▶ tous les travaux prévus à l'école maternelle ont été effectués pendant l'été
- ▶ Les travaux de voirie 2009 sont presque terminés
- ▶ La commune de Folligny a reçu le 3^{ème} prix pour le fleurissement intercommunal

- ▶ La cérémonie du 11 novembre serait le 8 novembre (à revoir avec le père Blouin)
- ▶ Travaux 2010 évoqués :
 - prévoir changement lampadaires route de la gare
 - salle de le Mesnil Drey (travaux intérieurs)
- ▶ Problème de divagation des chiens (remettre un article dans la presse)
- ▶ Accord du Conseil Municipal pour mettre le panneau publicitaire route de Villedieu Granville à la commune, à la disposition des artisans éventuels pour des projets d'urbanisme sur nos 3 communes.
- ▶ Foire du 05 juin 2010 à revoir pour le samedi 12 juin.

Fin 23h00